SEIZIEME ANNÉE. — N° 819 — Dix Centimes — VENDREDI 21 AOUT 1903

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT... EXILÉ DE TUNIS

ABONNEMENTS :

	Un An	Six Mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine...	10 fr.	— 6 fr.
France et Algérie....................	12 »	— 7 »
Etranger...........................	15 »	— 8 »

PAYABLES D'AVANCE

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Rédacteur en chef : Em. LACROIX

RÉDACTION et ADMINISTRATION :

MARSEILLE. — 3, Rue Chevalier-Roze, 3. — MARSEILLE

PARIS. — 4, Rue Chambiges, 4. — PARIS

TUNIS. — 2, Rue d'Italie et Hannon, 2. — TUNIS

INSERTIONS :

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En écho, 2 fr. la lig. -- Chronique locale, 1 fr. 50 la lig. Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0 fr. 80 la lig. — Annonces diverses en 4me page, 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Les annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, 4, rue du Beaus set et dans toutes les grandes agences, à Tunis, Paris, et Marseille, laux bureaux du journal.

LA PETITE TUNISIE **paraîtra en France tant que le décret antirépublicain sur la Presse sera maintenu en Tunisie.**

Les Frocs à la Porte

Les Frocs à la Porte

Enfin le *Journal Officiel Tunisien* a parlé ! Les frocs doivent vider les lieux. Mieux vaut tard que jamais.

Nous triomphons modestement, pour la bonne raison que M. Pichon n'a pas cherché à défendre, ce qui était indéfendable, de laisser exister en Tunisie des congrégations non autorisées en France.

Ses amis de la calotte et de la réaction penseront de lui ce qu'ils voudront, nous n'en avons cure.

Pour nous, l'essentiel était que la Tunisie ne soit pas mise hors du droit commun, qu'elle ne soit pas traitée en terre étrangère.

Le décret a enfin paru et il est rendu exécutoire dès le premier octobre.

Comme il n'est fait aucune exception et tel qu'il est rédigé, il coule de source que le décret s'applique non-seulement aux congrégations hommes, mais aussi aux congrégations femmes, toujours non autorisées en France.

Suivant l'attitude qu'observeront les religieux atteints par ce décret, le gouvernement local guidera sa ligne de conduite au sujet des soixante mille francs alloués annuellement au clergé tunisien.

Voilà, pour une fois, de la bonne besogne accomplie, et certes, nous ne serions pas les derniers à en féliciter les auteurs s'ils nous en donnaient souvent l'occasion.

Malheureusement, à côté de M. Pichon, il y a un premier secrétaire d'ambassade qui ne passe pas pour chérir Marianne bien qu'il ne crache pas sur les appointements que celle-ci lui verse, bon an, mal an.

A propos du décret des congrégations, nous nous sommes laissé dire que ce fonctionnaire l'aurait traité de *criminel* et ce serait la raison par laquelle il est signé par M. Pichon lui-même bien que celui-ci soit en congé régulier en France et que la signature soit dévolue audélégué de la résidence générale, par conséquent à M. le baron d'Anthouard premier secrétaire d'ambas-

Il paraît même que [illegible] de ce singulier fonctionnaire de la République, on aurait examiné si le décret ne pouvait pas être signé par M. Machual, directeur général de l'Enseignement public en Tunisie, qui devait consentir à apposer sa signature, mais on a dû s'apercevoir, ensuite, qu'édictant des peines correctionnelles, il ne pouvait être promulgué que par le résident lui-même ou par son délégué.

Et comme M. d'Anthouard a dû refuser de le signer, force a donc été de l'envoyer à M. Pichon pour la signature.

M. le baron d'Anthouard n'est pas le seul de son genre en Tunisie, les administrations regorgent de réactionnaires qui ne prennent même pas la précaution de cacher leurs opinions ; ils les clament à qui veut l'entendre et jamais personne n'a songé à leur en faire un grief.

Plusieurs fois, dans ce journal, nous avons demandé qu'on réserve aux seuls républicains les emplois du gouvernement, on nous a ri au nez en nous disant que nous n'étions pas en France et qu'en Tunisie il fallait être coulant sur ce chapitre !

Ce n'est pas notre opinion, aussi demandons-nous qu'on fasse aujourd'hui un exemple qui guidera la conduite future des chefs de service, en se renseignant sur l'opinion du postulant.

Si M. le baron d'Anthouard a réellement refusé de signer le décret du 10 août, le ministre, et à défaut de M. Pichon, le ministère se doit à lui-même de briser ce fonctionnaire rebelle, il pourra aller rejoindre en Auvergne la famille de ses beaux parents et... se mettre à la tête des indigènes du cru pour protester contre ce gouvernement qui chasse de France les meilleurs d'entre les Français !

Em. LACROIX.

La presse bondieusarde jette les hauts cris parce qu'on a fait rentrer la Tunisie dans le droit commun à propos des congrégations non autorisées.

Elle a tort de s'en prendre à M. Pichon, celui-ci n'ayant rien fait pour les faire partir.

Son décret, même, est absolument incomplet. Il ne prévoit que les congrégations enseignantes. Il ne s'occupe pas des autres qui peuvent aller s'installer en Tunisie, si bon leur semble. Il ne vise pas non plus les congrégations étrangères de sorte que des moines de Sicile ou de Pantellaria pourraient aller remplacer les partants et le gouvernement beylical serait désarmé. Il faut, au plus vite, combler la lacune ; fondre ensemble tous les décrets visant l'enseignement congréganiste ou laïque, français et étranger, et en élaborer un définitif de façon à éviter les surprises.

Puis, le résident pourra paisiblement attendre à Vers-en-Montagne, la situation qu'il guigne et que le gouvernement semble prêt à lui donner, ayant totalement manqué le coche en Tunisie.

Ainsi soit-il !

Les Inventions de la " Dépêche "

Alors que depuis de longs mois nous entretenons des relations plutôt amicales avec le directeur de la « Dépêche » et plusieurs des rédacteurs de ce journal, nous fûmes très étonné de lire, un jour, étant à Paris, cet écho fielleux, à propos du compte-rendu dans nos colonnes, du banquet, désormais historique, de l'association syndicale des journalistes [illegible] au Café Cardinal, où nous fûmes reçus, Bahor et moi, de si chaleureuse façon par tous nos collègues et surtout par notre président, M. Deloncle, ministre plénipotentiaire et député de la Cochinchine.

Nous ne reproduirons ni l'écho de la « Dépêche » ni les paroles prononcées par M. Deloncle et qu'on n'a pas dû oublier.

L'autre jour, ayant occasion de rencontrer M. Lescosc-Carpentier à Maxala-Rodes, nous sommes allé immédiatement lui demander des explications au sujet de sa nouvelle attitude que rien ne justifiait, selon nous, et pourquoi son journal avait osé nier et le banquet et les paroles de M. Deloncle, nous visant, puisque le banquet avait eu lieu et le discours prononcé.

M. Lecosc-Carpentier me répondit que M. Deloncle leur avait écrit cela.

Malgré la croix de la Légion d'honneur que le directeur de la « Dépêche » porte à sa boutonnière, il nous permettra de douter d'une pareille affirmation qui est inadmissible, car M. Deloncle serait le dernier des j... f..., mais nous sommes bien certain que l'honorable député de la Cochinchine n'a rien pu écrire de semblable, car on se serait empressé de publier sa lettre si on l'avait reçue.

C'est de la mauvaise [illegible]émique, d'autant plus vilaine qu'[illegible] nous savait absent de Tunis et qu'on profitait de l'état d'agitation extrême dans lequel se trouvait le résident général à la suite de ces articles de l'« Action qui, terrorisant tout le monde, ordonnait ces poursuites, voulant, disait-il nous réduire à merci !

Nous avons essuyé de notre déjà longue carrière de journaliste d'autres coups beaucoup plus terribles et nous n'en sommes pas morts ; ils n'ont pas même arrêté notre marche en avant car lorsqu'on combat pour un principe, celui de la liberté de penser et d'écrire, comme nous le faisons depuis dix huit mois que nous réclamons à M. Pichon la suppression du cautionnement, on a pour soi toute la presse sans distinction d'opinion, sauf celle qui émarge aux fonds secrets, on a pour soi tous les républicains qui ne peuvent comprendre ni admettre qu'un homme ayant appartenu au parti de Clemenceau maintienne cette odieuse [illegible].

[illegible] sait le cas que l'on [illegible]

On les envoie... [illegible] la lançoire et l'on se moque de leur [illegible] de commande.

Em. L.

RÉCLAME NÉCESAIRE

En feuilletant, par devoir de professionnel, le courrier quotidien, au moment de reprendre une tâche interrompue pendant quelques jours je remarque dans l'*Impartial* de Djidjelli, le petit entrefilet suivant :

« *Djidjelli, station estivale.* — Comme tous les ans, nombreux sont les
« estiveurs venus à Djidjelli depuis le
« commencement de la saison des
« bains de mer.

« Nous regrettons, une fois de plus,
« l'indifférence des propriétaires et in-
« dustriels de notre ville qui devraient
« tout tenter pour encourager le mou-
« vement qui se crée depuis quelques
« années en faveur de Djidjelli réputée
« maintenant par son climat tempéré,
« ses délicieux ombrages, ses superbes
« plages, comme station estivale de
« premier ordre.

« Il nous a été donné en effet, de
« constater les grandes difficultés aux-
« quelles se heurtent nos hôtes
« pour se procurer des logements con-
« fortables.

« On ne se préoccupe nullement,
« d'autre part, de leur créer des dis-
« tractions ; cependant les éléments ne
« manquent pas ici, il en coûterait
« si peu d'organiser des concerts, des
« bals, les salles de spectacles propices
« en cette saison ne faisant pas dé-
« faut.

« Notre appel sera-t-il entendu cette
« année ? Nous le souhaitons de tout
« cœur. »

Bien que notre confrère de Djidjelli place surtout la question sur le terrain local, elle intéresse trop vivement, à mon avis, la population algérienne tout entière, pour qu'on la néglige. A peine les dernières semaines du printemps ont elles perdu leur fraîcheur première, par l'apparition de quelques journées de chaleur, à peine l'été s'est-il annoncé, que dans beaucoup de foyers, effrayés par la perspective des sirocos brûlants et des nuits étouffantes, se pose la question de savoir où on ira planter, pendant les mois d'août et septembre, la tente familiale.

Et la situation est toujours la même ; ce sont, sauf de très rares exceptions, les exodes incessants vers la France métropolitaine ; on s'entasse sur de mauvais bateaux, où le confortable est loin d'exister, on souffre du mal de mer, on débarque à Marseille littéralement éreintés, pour aller ensuite s'enfouir, sans nécessité, dans une ville d'eaux quelconque, où on respire une atmosphère pharmaceutique, où on expose des poumons bien portants, au voisinage des malheureux qui crachent leurs dernières bronches, ou digèrent très mal les mauvais repas de mauvaises gargottes, on s'impose chaque jour des privations sans nombre, pour refaire quelques semaines après le même trajet, supporter les mêmes incommodités de la mer et du bateau... de sorte que lorsqu'on rentre chez soi, on s'aperçoit qu'on est plus fatigué qu'au départ, que l'estomac est cette fois bien délabré, et qu'une cure sérieuse, celle-là, devrait aussitôt commencer.

Mais il faut alors combler le vide fait à l'escarcelle commune, et recommencer à faire des économies... qu'on mangera de la même façon l'année suivante.

Si noir que puisse paraître ce tableau, il est pourtant des plus exacts, dans la plupart des cas.

En effet, les voyages pendant la saison chaude ne se comprennent, si on écoute la voix, de la raison et celle de l'hygiène, que pour deux catégories de gens : les personnes véritablement malades qui obéissent à des prescriptions médicales, et celles qui sont dotées d'une aisance suffisante pour se payer des voyages instructifs et bienfaisants dans des régions où la température est beaucoup plus clémente qu'en Algérie.

Mais combien est restreint le nombre de ces dernières ? Il faut avoir le courage de déclarer que parmi les migrateurs de l'été, beaucoup cèdent plutôt à une espèce de snobisme puéril, d'autres aux faiblesses de la mode, et que la plupart sont obligés de s'imposer, pour satisfaire ce caprice de quelques semaines, des sacrifices très lourds pendant toute une année...

Mais il ne suffit pas de constater le mal. Il faudrait encore le guérir.

Contrairement à ce qui se passe en général, il nous semble que dans l'espèce le remède est tout trouvé et pourrait être facilement répandu.

Déconseiller les voyages d'été à ceux qui ne sont ni malades ni dotés d'une certaine fortune, c'est prêcher dans le désert.

Le snobisme et la mode ont des besoins impérieux que des considérations raisonnables ne pourraient calmer : il vaut donc mieux leur chercher un dérivatif, ou plutôt un palliatif.

L'Algérie ne manque pas de plages séduisantes ou de stations estivales qui peuvent retenir le touriste l'été. Dans l'arrondissement de Bône, à quelques kilomètres à peine de notre coquette voisine, c'est Bugeaud qui, située à plus de mille mètres au-dessus du niveau de la mer, offre à l'œil charmé un site enchanteur et aux tempéraments ébranlés par la chaleur une brise continuelle et bienfaisante et des soirées de printemps, quelquefois même d'hiver. C'est Laverdure, Aïn-Senour avec ses eaux ferrugineuses ; c'est Souk-Ahras, etc., etc.

Plus près de nous, c'est la riante et jolie bonbonnière qu'est cette petite ville de Djidjelli, aux grandes allées de hauts platanes, sous lesquels on respire, au plus fort de l'été, un air de fraîcheur et de santé ; c'est Collo, avec ses environs pittoresques, ses montagnes élevées, ses forêts superbes, et sa longue suite de petites plages, qui constituent autant de petits nids, où l'on peut vivre fort bien et à très bon marché...

Il y a là tout un pays à faire connaître et à faire aimer. Il y a là une œuvre algérienne et humanitaire à accomplir en même temps : car tout en retenant dans ce pays les capitaux qui lui sont tant nécessaires, on permettra aussi à de nombreuses familles de bien se porter et de faire de sérieuses économies, tout en suivant la mode...

Et la mode sera de courir vers nos stations et nos plages algériennes, dès que quelques personnes de bonne volonté voudront la lancer. Il y a une belle tâche à entreprendre... mais nous doutons fort que quelqu'un s'y attache, puisqu'elle n'a rien à voir avec la politique.

Th. ZANNETTACCI.

ECHOS

Notre dernier numéro était bourré Nous prions nos lecteurs de nous excuser. Nos typos apporteront, dorénavant, un soin plus grand à lire nos manuscrits dont l'écriture ne leur était pas familière.

M. Nelson-Chierico. — Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Nelson-Chierico, ex-directeur de la Banque d'Algérie, en qualité de Trésorier-payeur général à Alger, où il remplace M. Paysant.

Cette réparation était légitimement due à M. Nelson-Chierico qui fut injustement attaqué par les réactionnaires.

Tous les républicains applaudiront à cette nomination.

Le ministre de la Guerre vient de faire connaître que tous les militaires de la classe de 1899 et tous les hommes devant passer dans la réserve avant le 1er novembre, et actuellement présents dans les corps de l'intérieur de l'Algérie et de la Tunisie, seront envoyés en congé aux dates ci-après :

Le samedi 19 septembre, seront libérés les hommes faisant partie des corps de troupe ne prenant pas part aux manœuvres, et ceux qui, ayant participé aux manœuvres, seront rentrés dans leurs garnisons en temps utile pour exécuter, avant cette date, les opérations de désarmement.

Les hommes dont les corps rentreront le 19 septembre ou postérieurement seront renvoyés, après leur rentrée dans leurs garnisons, à une date aussi rapprochée que possible du 19 septembre.

Ces dispositions sont applicables aussi bien aux hommees de la classe 1899 ou marchant avec cette classe, qu'aux hommes d'un an des classes 1900 et 1901.

Les hommes du contingent français servant dans les corps d'Algérie ou de Tunisie seront libérés après les manœuvres.

Sont exceptés de l'envoi en congé :

1° Les engagés volontaires pour quatre ans qui demanderont par écrit de terminer leurs quatre années de service ;

2° Les militaires proposés pour la retraite qui désirent attendre aux corps la liquidation de leur pension ;

3° Les sous-officiers liés au service comme rengagés avec prime.

Les hommes qui auraient subi, pendant leur temps de présence sous les drapeaux, des punitions de prison ou de cellule, recevront l'application de l'article 47 de la loi du 15 juillet 1889.

La *Chorale*, de Tunis, est partie mercredi dernier pour Grenoble, allant recueillir une nouvelle moisson de lauriers .

Le correspondant tunisien de la *Dépêche Algérienne*, fait ressortir que le décret visant les congrégations enseignantes en Tunisie, est signé par M. Pichon, actuellement en congé, au lieu de l'être par son remplaçant, M. le baron d'Anthouard, délégué à la résidence générale.

Tout le monde a fait cette constatation. Les cléricaux ont jubilé et les républicains se sont demandé si le ministère laisserait en fonctions ce fonctionnaire, comme le bruit en a couru, M. d'Anthouard a refusé de signer ce décret.

Nous ne sommes peut-être plus des amis de M. Gaudran, puisqu'il ne nous a pas fait part de la naissance de son enfant, nous ne l'en félicitons pas moins en formant des vœux bien sincères pour le nouveau-né.

Il faut croire que la température sénégalienne que la Tunisie subit depuis huit jours, agit sur les crânes, car... le président de la Chambre de Commerce de Bizerte, un gros personnage s. v. p., s'est laissé aller à appliquer ses cinq doigts sur la figure d'un de ses électeurs.

D'autre part, le directeur d'un journal de cette ville, annonce des poursuites correctionnelles contre un de ses confrères, ses témoins n'ayant pu amener son adversaire à constituer les siens.

Il y a encore de beaux jours pour la galerie, à Bizerte, si la canicule dure !

Il paraît que dans les cercles et casinos de la Régence, on prélève, depuis l'année dernière, le *dix pour cent* à chaque nouvelle mise, alors qu'autrefois on ne le prenait qu'à la première et seconde mise.

Voilà une mauvaise habitude que la Sûreté générale de Paris vient de faire cesser dans tous les casinos de France.

Et, puisque nous parlons des cercles et des casinos, ne pourrait-on pas en exclure les anciens croupiers ?

On annonce que l'imprimeur du *Journal Officiel Tunisien*, vient de se voir infliger une amende de cinq cents [illegible] vernement tunisien, pour une indiscrétion commise par un de ses typos, à propos du décret visant les congrégations non autorisées.

Nous ne saisissons pas très bien le but de cette amende, puisque le *Journal Officiel* devait paraître le lendemain.

Les courses de Souk-Ahras doivent avoir lieu les 30 et 31 août.

Elles promettent d'être très brillantes, car de nombreux chevaux sont déjà annoncés. D'autre part, la situation particulière de cette charmante ville, sur les montagnes, avec, en plus, les facilités de transport consenties par la Compagnie du chemin de fer du Bône-Guelma, font déverser, chaque année, un lot important d'étrangers ; il y en aurait encore plus si un Comité savait faire une réclame alléchante des sites et de leur fraîcheur, et si l'on pouvait trouver des logements pour y passer l'été.

Le point culminant au-dessus de Souk-Ahras serait un endroit très recherché des estiveurs, si un homme entreprenant y créait un grand et confortable hôtel et si la Compagnie des chemins de fer prévoyait un arrêt à cet endroit.

Nous donnons l'idée, aux Souk-Ahranais à la faire mûrir.

Indépendamment du départ de M. Parillier, directeur général des Travaux Publics de la Régence, on annonce ceux de MM. Boulle, ingénieur-adjoint au directeur, et Jaunin, ingénieur de la Légion à Tunis ; ce dernier serait nommé ingénieur en chef des ponts et chaussées en France, tandis que M. de Fayes de Latour recueillerait la succession de M. Paviller.

Notre confrère de la *Dépêche Algérienne*, d'Alger, n'a pas été très exactement renseigné sur notre réapparition à Marseille. Ce n'est pas à cause de l'amende qui nous fut infligée récemment par défaut, immédiatement amnistiée, c'est pour faire connaître à la France et aux républicains qu'il existe une colonie française où la liberté n'existe pas.

Le tribunal de Moulins a rendu, ces jours derniers, son jugement dans l'instance de l'ex-colonel Rebillet contre Mme la marquise de Morès, et son mandataire Me Delahaye.

On se souvient de l'origine de ce procès et des circonstances qui l'ont motivé. Nous n'y reviendrons pas.

Mme de Morès et Me Delahaye sont condamnés conjointement et solidairement à cinq mille francs de dommages-intérêts et 25 insertions dans les journaux de France, d'Algérie et de Tunisie, sans que le coût de l'une d'elle puisse dépasser cent francs.

La décision des juges a dû étonner tout le monde, car des magistrats, même de Moulins, qui assistaient aux débats en spectateurs, disaient, au sortir de l'audience, qu'aucune sanction judiciaire ne pouvait atteindre Mme de Morès qui avait obéi, en l'occasion, à un sentiment fort respectable en cherchant à venger la mort de son mari, ayant cru reconnaître une part de complicité dans la conduite de l'ex-directeur des Affaires indigènes à la Résidence générale.

M. Rebillet avait été déjà lavé de cette accusation devant le tribunal de Sousse, il aurait pu s'en tenir là.

Par décision en date du 29 juillet, M. Pottier, ancien notaire à Oran, condamné le 23 mai dernier par la Cour d'assises à quatre ans de prison, a été admis, à l'occasion du 14 juillet, au bénéfice de la loi sur la libération conditionnelle. Il a été mis en liberté, après accomplissement, jour pour jour, de la moitié de la durée de sa peine, y compris 22 mois de détention préventive.

L'ancien notaire s'est embarqué pour la France, où il compte résider.

Autrefois les pièces tunisiennes d'or et d'argent étaient acceptées sans difficultés dans les caisses publiques d'Algérie.

Les commerçants suivaient le mouvement qui rapprochait les deux pays, pourtant si étrangers l'un à l'autre.

L'autre jour, ayant eu l'occasion de nous rendre à Souk-Ahras — presque une ville tunisienne — notre étonnement n'a pas été mince de nous voir refuser *partout* les pièces tunisiennes et nous aurions été bien embarrassé si nous n'avions trouvé, à la gare, à faire l'échange de notre monnaie tunisienne par de la monnaie française.

Nous ne savons qui a bien pu donner ces ordres et dans quel but on l'a fait, mais on avouera que c'est bien maladroit. Au lieu de chercher à rapprocher les deux pays, on fait tout ce qu'on peut pour les éloigner, administrativement parlant !

C'est une faute à réparer.

Les trains de luxe ont vécu ; du moins, entre Constantine et Tunis.

L'expérience de ces deux années a été désastreuse. La Compagnie des vagons-lits n'a même pas couvert ses frais ; aussi vient-elle de décider leur suppression.

Tunis n'est pas encore mûre pour le grand tourisme. Il lui faut autre chose qu'un casino, des petits chevaux et des rues généralement sales.

Que les lanceurs de Tunis, station hivernale aillent prendre quelques leçons à Nice, Monte-Carlo, Cannes, Aix-les-Bains, Vichy, Trouville, etc., etc., ils verront ce que l'on fait pour attirer et retenir le touriste.

Les succès de la «Chorale ». — Un télégramme nous apprend, et nous enregistrons cette nouvelle avec plaisir, que nos amis de la *Chorale* ont obtenu, au concours de Grenoble :

Dans la journée de samedi, le premier prix de lecture à vue et le premier prix d'exécution, avec félicitations du jury.

La journée de dimanche n'a pas été moins fructueuse : premier prix d'honneur ; prix de direction décerné à son chef, M. Duchesne ; sans compter les félicitations de l'auteur du chœur imposé.

Vous entrez dans un restaurant ou bien encore chez un coiffeur... Vous accrochez votre pardessus à l'un des portemanteaux de l'établissement.... puis le déjeuner ou la friction terminé, vous allez reprendre votre vêtement, et vous avez le désagrément de constater qu'il a été emporté par... un client pressé, qui, en échange, vous a laissé une innommable pelure...

En une telle occurence, le patron de l'établissement peut-il être déclaré pécunièrement responsable de cette facheuse substitution ?

Cas délicat, que vient de trancher, par la négociation, le juge de paix du canton nord de Grenoble.

Moralité : Jetez un coup d'œil vigilant sur votre pardessus chaque fois qu'un client quitte la salle de restaurant ou le salon de coiffure ou vous êtes. C'est le seul moyen de ne pas être écorché... deux fois !

L'Assassinat d'un Consul de Russie en Turquie

Maintenant qu'on croit connaître comment le Consul de Russie à Monastir, a été tué par un gendarme turc, il est bien difficile de le plaindre. Si les renseignements sont exacts, M. Rostkowsky poussait à l'excès les immunités consulaires et souvent injuriait les sentinelles qui ne le saluaient pas militairement. Dans les derniers jours de juillet, il souffleta un fonctionnaire qui l'avait salué tardivement.

Dans quels pays croit-on que des soldats se laisseraient souffleter sans mot dire par un civil, par un étranger sous prétexte qu'il est consul ?

— Réponds Dumanet ? Est-ce qu'en pareil cas tu ne passerais pas ta baïonnette à travers le ventre de celui qui t'outragerait, alors que tu es sous les armes ? Si, tu le ferais, et tu aurais raison mon garçon.

Eh bien ! il n'y a pas de motif pour que ce qui serait légitime de la part d'un soldat français, anglais ou allemand, ne le soit plus quand le soldat est turc.

On peut seulement regretter dans la circonstance, que le premier soldat qui a été frappé par le consul, ne l'ait pas tué sur-le-champ, et que le meurtre de celui-ci ait été le résultat d'un complot ourdi à la suite de divers faits semblables.

Le gouvernement russe a exigé, en outre de l'exécution du coupable, une foule de réparations humiliantes que lui-même ne consentirait pas à accorder si, chez lui, un consul turc était tué dans les mêmes conditions.

Mais il est entendu que l'on peut taper sur les têtes de Turcs. La Turquie lasse la patience de l'Europe. C'est un axiome. On vient de voir ce qu'il vaut parfois.

On commence, ou peut-être on finit par s'apercevoir, un peu tard, qu'il est véritablement scandaleux qu'un résident abdique entre les mains d'un particulier fût-il à particule, les droits qu'il tient du gouvernement de la République.

Il est avéré en effet, que pour arriver à la résidence ou pour en obtenir quelque chose il faut être dans les bonnes grâces du châtelain de Soliman et avoir son appui, sinon la maison de France reste hermétiquement fermée et la requête jetée au panier.

Cette situation est intolérable d'autant plus que les administrations se mettent à suivre l'exemple du chef.

Nous avons combattu l'éminence grise du prédécesseur de M. Pichon, ce n'est pas pour nous plier devant la sienne.

Il est temps que le gouvernement [illegible] à une plus saine compréhension de ses devoirs.

Si M. Pichon n'est plus libre, il n'a qu'une chose bien simple à faire et que tous les républicains approuveront : demander son changement ; c'est, du reste, la seule porte de sortie honorable qui lui reste, car ses amis de la réaction ne se gênent guère pour affirmer qu'il ne peut plus rien faire sans eux.

Faut-il qu'il se soit compromis ?

Comité de Behagle

Un comité d'initiative pour l'érection d'un monument à la mémoire des membres de la mission de Béhagle, vient de se former à Constantine. Son président, M. Blais, a reçu la lettre suivante du cabinet du ministre de l'Instruction Publique :

Paris le 4 août 1903.

« Monsieur le Président,

« M. le ministre me charge d'avoir « l'honneur de vous informer qu'il accepte avec plaisir la présidence « d'honneur du Comité d'initiative « qui vient de se former à Constantine pour ériger un monument à la « mémoire des membres de la mission « de Béhagle.

« M. Chaumié est heureux de vous « prouver ainsi tout l'intérêt qu'il attache à l'œuvre patriotique que vous « avez entreprise.

« Veuillez agréer, etc.

Pour le ministre :

« *Le chef du secrétariat particulier.* »

D'autre part, M. Etienne, le sympathique député d'Oran, a également envoyé son adhésion à l'œuvre qui se propose de « glorifier les martyrs et les héros de la mission de Béhagle. »

M. Etienne (« qu'il a particulièrement connu et apprécié de Béhagle et Mercuri, qu'il a suivi leurs pénibles travaux avec le plus vif intérêt et qu'il ne peut que s'associer de tout cœur à l'initiative prise. »

Dès que toutes les adhésions seront parvenues, il sera procédé à la constitution du Comité définitif Constantinois.

Voici le décret paru au *Journal Officiel Tunisien* du 12 courant, signé par M. Pichon lui-même, ce qui a surpris tout le monde puisque le résident général, en congé régulier, en France, est remplacé par un délégué, M. le baron d'Anthouard 1er secrétaire d'ambassade.

DÉCRET
du 7 août (24 djoumad-el-oula 1321)

Nous, Mohammed el Hadi Pacha Bey, possesseur du Royaume de Tunis,

Sur la proposition de notre premier ministre, avons pris le décret suivant :

Article 1er. — Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement en Tunisie, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée en France.

Article 2. — Ils est accordé aux congrégations non autorisées, pour fermer leurs établissements scolaires en Tunisie, un délai expirant le 1er octobre 1903.

Article 3. — Toute contravention au présent décret sera punie d'une amende de 16 à 5.000 fr. et d'un emprisonnement de six jours à un an. — La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation.

Article 4. — L'article 463 du code pénal relatif aux circonstances atténuantes, pourra être appliqué.

Article 5. — Notre premier ministre et notre directeur de l'Enseignement sont chargés de l'exécution du présent décret.

Vu le 10 août 1903, pour promulgation et mise à exécution :

Le Résident général
de la République Française,
S. PICHON.

L'EXPOSITION D'HYGIÈNE GÉNÉRALE ET COLONIALE de Tunis

L'accueil de la Presse. — La faveur du Public. — Le Comité de Patronage.

Les présidents des Chambres de Commerce et d'Agriculture de Tunis — nouveaux frères siamois — ont cru devoir retirer leur patronage du comité d'exposition d'hygiene générale et coloniale qui aura lieu en décembre et en janvier prochain à Tunis.

On a été un peu étonné de cette double démission qui est patronnée par les plus hautes autorités du pays et même par le bey de Tunis lui-même.

On s'est demandé quelle mouche avait pu piquer ces deux honorables présidents pour fausser compagnie à une aussi selecte compagnie ?

L'un des démissionnaires s'explique en disant qu'il ne veut pas prêter son nom à une entreprise commerciale, il est probable que la raison du second doit être la même.

Nous ne savons pas si cette exposition est réellement commerciale, en tous cas *La Médecine Française*, organe officiel de la Société d'hygiène de France, rend compte, dans son dernier numéro, de l'accueil favorable que le public et la presse de Tunisie ont fait à la future exposition d'hygiène, car chacun a compris l'importance de cette manifestation économique, aussi lui a-t-on prédit un grand succès.

Voici, au surplus, ce qu'écrit notre confrere médical :

Le *Courrier de la Presse* nous apporte chaque jour de nombreuses coupures de journaux de France et des colonies, uniquement consacrées à la future exposition.

Tous insistent particulièrement pour que les commerçants et les industriels intéressés y participent, afin que le public et l'étranger puissent se rend[illegible] du dével[illegible] considérable que notre empire colonial a pris en ces dernières années.

Parmi ces confrères qui ont bien voulu faire à l'idée de notre directeur, cette large et gracieuse publicité, nous citerons plus particulièrement la *Dépêche coloniale, la Dépêche tunisienne, le Promeneur, l'Industriel tunisien, la Dépêche d'Alger, le Petit Bizertin, l'Avenir de Sousse*, etc., etc.

L'impression que se détache de la lecture de ces nombreux articles peut ainsi se résumer :

— « La France sort enfin de son inactivité, elle se réveille et est toute surprise de n'avoir pas su comprendre plus tôt l'importance considérable qu'elle peut tirer de la prospérité de ses colonies.

Elle semble toute honteuse d'une telle négligence et travaille avec ardeur à rattraper le temps perdu.

L'exposition d'hygiène générale et coloniale arrive à son heure pour permettre à tous ceux qui ont entrepris cette lourde tâche de reconnaître l'état de leurs travaux et de juger en son ensemble l'œuvre accomplie.

Elle ne peut donc manquer de produire d'heureux résultats en stimulant l'ardeur et le dévouement des industriels, des commerçants et des colons ».

Ces énergiques appels ont déjà été entendus et de tous côtés les demandes de renseignements et les adhésions nous parviennent en grand nombre.

Certaines personnalités, dont nous n'avions pas sollicité le patronage, nous écrivent également de chaleureuses lettres de félicitations et réclament l'honneur de prêter l'autorité de leur nom à une entreprise qui marquera certainement une date dans notre histoire coloniale.

L'Exposition d'Hygiène générale et coloniale ouvrira donc ses portes au mois tronnée par :

S. A. LE BEY DE TUNIS.

MM. S. PICHON, *résident général de France en Tunisie.*

ROUX, *général de division commandant le corps d'occupation de Tunisie.*

ROY, *secrétaire général du Gouvernement tunisien.*

PADOUX, *secrétaire général adjoint du gouvernement tunisien.*

MOHAMED-ES-SADOK, GHILEB, *président de la Municipalité tunisienne.*

PRÉVOST, *vice-président de la Municipalité tunisienne.*

HOMBERGER, *président de la Chambre de Commerce.*

PAVILLIER, *ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux publics.*

MACHUEL, *directeur de l'Enseignement.*

HUGON, *directeur de l'Agriculture et du Commerce.*

Dr NICOLLE, *directeur de l'Institut Pasteur.*

Dr BASTIDE, *directeur de la Santé et de l'Hygiène publique.*

Dr MALINAS, *médecin en chef, directeur du service de Santé de l'armée.*

Dr SCHOULL, *médecin titulaire de l'Hôpital civil français.*

Dr BRAQUEHAYE, *chirurgien de l'Hôpital civil français.*

Dr LEMANSKY, *médecin titulaire de l'Hôpital civil français.*

KNIGT, *sénateur de la Martinique.*

GODIN, *sénateur de l'Inde.*

CICERON, *sénateur de la Guadeloupe.*

COLIN, *député d'Alger.*

GERAULT-RICHARD, *député de la Guadeloupe.*

GABRIELLI, *député de la Corse.*

TROUILLET, *membre du Conseil supérieur des colonies, directeur de la* Dépêche Coloniale.

LABBE, *directeur de l'agence Havas.*

COMMUNAUX, *président du Cercle tunisien et de la Ligue de l'Enseignement.*

JANNIN, *ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux de la ville.*

CHABERT, *président de la Société de bienfaisance.*

RESPLANDY, *architecte.*

Etc., etc.

Nous avons tenu à placer ces noms sous les yeux du public, afin qu'il puisse se rendre compte, par lui-même, du mouvement d'estime et de sympathie que nous avons rencontré partout.

Chacun sait qu'il est peu facile de composer des comités de patronage vraiment sérieux et l'on comprend aisément qu'un personnage disposant d'une réelle influence, ne soit pas disposé à prêter son concours, sans avoir acquis la certitude qu'on le sollicite pour une entreprise sérieuse et d'un intérêt général.

Nous n'exagérions donc nullement l'importance de ce comité, lorsque dans notre dernier numéro, nous écrivions :

« La notoriété, la valeur morale, les services rendus au gouvernement français par les hommes qui composent le comité de patronage, sont un sûr garant du succès qui attend l'Exposition d'Hygiène générale et coloniale.

Tous ont accepté de participer à cette œuvre, parce qu'ils ont compris qu'en nous apportant leur concours, ils donnaient une nouvelle preuve de l'intérêt qu'ils portent à toutes les entreprises ayant pour but de rendre nos colonies, ces secondes France, plus grandes, plus fortes, plus prospères et plus civilisées. »

Quant au comité d'organisation, il ne néglige aucune peine pour rendre la future exposition de Tunis aussi attrayante et productive que possible.

Nous avons assisté à un grand nombre d'exposition de genres plus ou moins variés et nous nous sommes rendu compte que le public manque souvent de renseignements sur la nature ou même l'emploi des objets placés sous ses yeux.

La plupart du temps, il visite une exposition sans se rendre compte un seul instant qu'il doit puiser dans sa visite des sources de connaissances nouvelles qui l'aideront dans son travail et qui lui permettront toujours de vaincre certaines difficultés qui se ren[illegible] pas. Les organisateurs de l'Exposition d'Hygiène générale et coloniale, ont voulu que le visiteur sorte du palais des sociétés françaises, après avoir parcouru l'Exposition, instruit et complètement initié sur la valeur et l'efficacité des objets exposés.

C'est pourquoi ils ont confié à l'honorable M. Durand, le très distingué administrateur colonial, le soin de mettre le public à même de comprendre les questions d'hygiène coloniale auxquelles il doit attacher la plus grande importance.

Le savant conférencier, dont une large partie de la vie s'est écoulée aux colonies possède une science d'autant plus appréciable qu'elle est surtout pratique et dépourvue de tout pédantisme.

A certains jours, M. Durand groupera donc autour de lui les visiteurs et avec des mots simples et des phrases sans recherche, il leur expliquera comment on doit vivre dans des pays où le climat crée des nécessités ignorées dans nos contrées.

L'Exposition d'Hygiène générale et coloniale aura largement contribué à faire disparaître ce vieux préjugé, malheureusement trop ancré au sein de la nation française, et qui voulait que les colonies soient tout au plus des lieux où l'on se suicide à coup sûr.

Désormais, nous n'entendrons plus cette phrase, peu faite pour relever le courage et stimuler la bonne volonté des colons : — « Pauvre garçon, il part aux colonies... mais c'est sa mort ! »

Il est prouvé que l'on peut vivre tout aussi bien sous le climat des colonies que

dans nos pays. Les habitudes de vie ne sont sans doute pas les mêmes, les précautions à prendre varient suivant la température et doivent toujours être en rapport avec les variations climatologiques.

Le but que veut atteindre l'Exposition d'Hygiène générale et coloniale est précisément de faire connaître au public et les dangers qu'il peut craindre sous les chauds climats, et les précautions qu'il doit prendre pour lutter avec succès contre les maladies qui peuvent le menacer.

Nous avons bon espoir ; l'accueil que cette entreprise hardie a déjà rencontré prouve que le Français s'intéresse chaque jour davantage à la mise en valeur de territoires qui nous coûtent de nombreuses vies humaines et des centaines de millions....

Il est temps que le pays retire enfin quelque bénéfice de tant de peine, de tant d'efforts et de courage si vaillamment dépensés pour l'honneur de la France. »

Nous ne savons pas ce que penseront S. A. le Bey de Tunis, le Résident général et les autres personnages composant le comité de patronage, mais il est à présumer qu'ils trouveront d'assez mauvais goût la sortie des présidents démissionnaires.

On ne fait pas de ces choses-là entre amis.

EN MACÉDOINE

Mobilisation de l'Armée turque

Le mouvement insurrectionnel prenant de plus en plus de développement, le sultan a rendu un iradé qui autorise la mobilisation de 52 nouveaux bataillons des provinces européennes de la Turquie. Ces bataillons comprennent 20 bataillons de rédifs de la première classe (16 de la division d'Andrinople et 4 de Salonique).

On s'est aussi occupé de la question du commandement en chef des troupes opérant en Macédoine. On hésite entre Omer Rouchdy pacha et Edhem pacha. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

Il a été, en outre, ordonné à la cartoucherie impériale de fabriquer trois cent mille cartouches par jour et de se procurer l'outillage nécessaire. Tous les canons fabriqués dans l'arsenal de Tophané devront être dirigés sur la Macédoine.

D'autre part, il a été décidé que tous les jeunes médecins ayant achevé, l'année dernière, leurs études à la Faculté impériale de médecine, et ceux qui sont sur le point de les achever, seront tous versés dans le 3e corps d'armée, à Salonique.

La démonstration navale russe et l'Autriche

L'escadre russe de la mer Noire sous les ordres du contre-amiral Krieger a quitté, hier, Sébastopol pour les eaux turques, où elle est attendue demain dans l'après-midi.

La presse autrichienne laisse, par ses articles, entrevoir combien cette démonstration de la Russie préoccupe le gouvernement de Vienne.

La *Nouvelle presse libre*, notamment, demande à quoi cela servira d'envoyer des navires de guerre au moment où la Porte a fait droit aux principales demandes russes. Ne s'agit-il que de bombarder quelques misérables hameaux de pêcheurs sur la côte roumélienne ? Ou bien la Russie compte-t-elle faire passer le Bosphore à ses navires jusqu'à ce que ses canons menacent Yildiz même ?

Une semblable mesure n'aurait-elle pas pour résultat de mettre également en mouvement les escadres de plus d'une puissance pour protéger le sultan ?

Echec des Troupes turques

Turcs ayant attaqué mis bataillons de gés près de Monastir, furent repoussés après six heures d'un combat opiniâtre, avec une perte de 210 hommes.

Les pertes des insurgés sont inconnues.

EN BELGIQUE

Les Socialistes hollandais à Bruxelles

Samedi, jour de l'Assomption, 800 compagnons du parti ouvrier hollandais ont débarqué dans la capitale belge.

Dès neuf heures du matin, un superbe cortège, l'harmonie de la Maison du Peuple en tête, a jeté une vive animation à travers la ville. Par malheur, une pluie diluvienne a surpris nos camarades, et bon gré mal gré, disloqué les rangs.

Le train spécial d'Amsterdam est arrivé deux heures en retard. En dépit de l'averse, les groupes bruxellois avaient tenu bon, et c'est au milieu d'une fraternelle acclamation que les hôtes néerlandais ont fait leur apparition à la place Rogier.

Le député Troelstra conduit la délégation; on lui offre des fleurs, des accolades sont échangées ; l'harmonie joue l'*Internationale*, le coup d'œil est émouvant.

Le défilé par les boulevards, puis par les quartiers populaires, ornés de bannières rouges, a émerveillé nos visiteurs.

Devant le Palais du Peuple leur enthousiasme déborde en vibrants vivats.

La salle des fêtes est comble. Les Enfants du Peuple exécutent la marche si musicale et si entraînante des Hollandais ; on ovationne, on trépigne.

Le citoyen Elbers salue ainsi la délégation hollandaise : « Vous êtes chez vous dans notre Maison du Peuple ; il y a entre l'histoire de nos prolétariats, une solidarité d'efforts parallèles et de cruels échecs successifs qui nous ont rapprochés. Notre foi, comme la vôtre, et notre salut, est dans le triomphe de l'organisation. (Vifs applaudissements)

Van Loo montre éloquemment la mission de paix et d'amour, de lutte et de relèvement qui incombe au socialisme international (Acclamations).

Troelstra (ovation) dit que le but de la visite hollandaise est l'étude sur place des institutions coopératives belges, afin d'attester au retour que la coopération, loin de faire reculer le socialisme, le fortifie. Et nous avons voulu montrer aussi que le socialisme hollandais ne saurait être abattu par une défaite passagère. (Bravos).

L'orateur évoque, en termes impressionnants, la bataille de la grève générale ; il montre 5.000 hommes, privés de travail, beaucoup d'obscurs héros réduits à la famine, à la mort, à la démence.

Tous les socialistes du monde doivent passer par ces périodes héroïques. La force du Parti ouvrier belge nous est un stimulant et garant de la victoire finale. Vive l'Internationale !

De longues acclamations s'élèvent à nouveau.

Les Enfants du Peuple entonnent la *Marseillaise de la Paix*, et tous nos hôtes sont fleuris de superbes bouquets, qui viennent de la citoyenne Gatti de Gamond et du citoyen Vanderveld.

Le banquet a été la plus fraternelle des agapes.

Puis de nombreux groupes ont visité les curiosités de la capitale, et le soir, une fête artistique a redoublé l'enthousiasme de nos amis hollandais, qui ont des emballements méridionaux, — ce qui ne les empêche pas de faire preuve d'un sens profond d'observation studieuse.

Dans l'Extrême-Sud Algérien

On a lu, hier, une dépêche de l'agence Havas annonçant qu'en présence de cains sur le territoire algérien, des forts de troupes étaient partis d'Aïn-Sefra à destination de l'Extrême-Sud oranais.

Voici les renseignements qu'on télégraphie à ce sujet d'Alger :

« Au retour de la colonne qui a ré-
« cemment opéré au Béchar, l'occupa-
« tion de Ben-Zireg fut décidée. Au
« moment de l'occupation, le général
« commandant la division d'Oran a ré-
« clamé une force mobile et le général
« Caze a donné des ordres, il y a huit
« jours, pour l'envoi, à ce poste, d'un
« escadron de chasseurs et d'un pelo-
« ton de spahis.

« Le départ des escadrons d'Aïn-Se-
« fra ne doit être que l'exécution de ce
« mouvement.

« Il est d'ailleurs exact que de nou-
« velles *karkai* de Berabers ont été si-
« gnalées ces derniers temps, comme
« se dirigeant vers la Zousfana. »

PAYS D'ILLETTRÉS

Les résistances opposées à l'exécution de la loi sur les congrégations ont attiré l'attention du pays sur l'état social de la terre bretonne. A voir ces pauvres gens tiraillés d'un côté par les hobereaux, de l'autre par les prêtres, vivant entre deux esclavages, subissant avec docilité l'un ou l'autre de ces deux jougs haïssables, chacun de nous a compris qu'il y avait à cet état d'infériorité morale une cause profonde et que cette cause devait être dans l'ignorance lamentable où ce pauvre pays s'est maintenu.

Un « résumé des Etats de situation de l'Enseignement primaire » fournit à cet egard de bien suggestifs renseignements qui permettent de mesurer l'étendue du mal et d'en saisir les raisons immédiates. J'en tire la conclusion suivante :

Le Finistère est le département le plus ignorant de France.

Que ce soit — avec le Morbihan — le département contenant plus d'illettrés, c'est ce que toutes les statistiques établissent. Quand les conjoints du Finistère viennent devant le maire de les unir au nom de la loi, sur 100 hommes, 32 ; sur 100 femmes, 47 déclarent ne pas signer.

Tandis que, dans les autres départements, le nombre des conscrits ne sachant ni lire ni écrire tombé à un chiffre relativement faible et varie de 1 à 8 %, quatre ou cinq départements atteignent le chiffre de 20 %, mais à la queue vient le Finistère.

Regardons de plus près : la classe de 1896 comprenait environ 7.000 conscrits du Finistère ; sur ce nombre, 10 ne savaient ni lire ni écrire, 300 savaient lire seulement, 3.250 savaient lire et écrire et rien de plus ; les 2.000 possédaient une instruction primaire véritable.

Quand on a vu de quelle façon on classe les conscrits à leur arrivée au régiment, et quelle culture intellectuelle rudimentaire on désigne sous cette rubrique « sait seulement lire écrire, on peut compter ces 3.250 conscrits pour au moins des demi-illettrés. En somme, sur 7.000, 1.510 à 300, plus 3.250, en tout plus de 5.000 c'est-à-dire 5 sur 7, sont des cerveaux en friche. Voilà le premier point.

Cette ignorance est-elle due à mauvaise volonté des Bretons ? Et des communes où les prêtres et nobles essayent de détourner l'enfant de l'école. Y réussissent-ils ? Parviennent-ils, par leur campagne de dénigrement systématique, à faire le vide autour de nos écoles ? Vous allez en juger.

Le Finistère comptait 37 écoles (dont 24 de filles) où la classe unique comprend moins de 20 élèves, 12 départements présentent un nombre telles écoles de beaucoup supérieur à 37. Donc, ici, pas d'école vide moins qu'ailleurs.

La vérité c'est qu'en Finistère, dès qu'une école communale s'ouvre, elle est presque immédiatement remplie. La population se presse autour d'elle ; elle accourt au-devant des moyens d'instruction qu'on lui offre.

Alors d'où vient le mal ? J'y arrive.

Je trouve dans le document officiel que j'ai cité, que 665 classes (c'est-à-dire la moitié) dans le Finistère ont plus de 50 élèves chacune ; il n'est point de département où un tel phénomène se puisse constater, où tant de classes soient à ce point surchargées, 61 départements n'ont pas 100 classes à 50 élèves.

71 classes dans le Finistère ont plus de 70 élèves, 69 classes ont plus de 80 élèves ! ! De ces classes surchargées, je trouve 50 dans le Morbihan, 34 dans les Côtes-du-Nord, deux autres refuges de l'ignorance ; *les autres départements en comptent exceptionnellement une ou deux.*

Observez en outre que, dans ces pays, les enfants ne parlent pas un mot de français. Imaginez ce que peut obtenir dans de telles conditions l'instituteur le plus intelligent, le plus laborieux, le plus dévoué, en face de 60, 70 et 80 enfants d'âges différents, qui ne feront que passer à l'école, et à qui il doit apprendre en même temps à lire et à *parler* le français ! il succombe à la tâche, il s'épuise en efforts à peu près stériles. — L. M.

Les Chemins de fer Algériens

M. Jonnart s'est mis d'accord avec M. le ministre des travaux publics et M. le ministre des finances sur les grandes lignes de l'importante réforme des chemins de fer algériens.

Les principes généraux admis, il s'agit de régler les détails de cette opération qui doit assurer l'unification du réseau algérien et l'unification des tarifs. A cet effet,, à la demande du gouverneur général, une commission vient d'être instituée par M. Rouvier pour faire remise à l'Algérie de ses chemins de fer et le texte des conventions de rachat qui seront soumises aux Chambres.

La " Petite Tunisie " est en vente :

A *Marseille*, dans tous les kiosques et librairies, ainsi qu'aux bibliothèques de la gare Saint-Charles.

A Paris, chez M. Gauthier, 10 boulevard des Capucines et à la gare de Lyon et dans tous les kiosques des boulevards des Capucines, Montmartre et des Italiens.

A *Vichy*, chez M. Giroux-Berne. Bouille et Ajust, dépositaires de journaux, ainsi qu'à la bibliothèque de la gare.

A Lyon, Aix-les-Bains, Toulon, Nice, Monte-Carlo, Monaco et *Cannes*, aux bibliothèques de ces gares.

A *Brides-les-Bains*, chez M. Ducloz, libraire, parc de l'établissement.

A *Genève*, à l'Agence générale de journaux, 7, boulevard du Théâtre.

A *Uriage*, chez M. Xavier Dravet, libraire.

Au *Mont-Dore*, chez M. Acharme, librairie Moderne, en face de l'établissement.

A *Luchon*, chez M. Dourtan, libraire, allée des Bains, 24.

A *La Bourboule* chez, Mme Paul Cytère, libraire.

L'OXYGÉNÉE CUSENIER

est la seule **ABSINTHE** consommée par les gourmets et recommandée par les **Hygiénistes.**

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être ocmparé au *Coaltar saponiné Le Beuf* pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède, en outre, l'avantage d'une inocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE

Bruits. - Bourdonnements. - Surdité

Guérison assurée par le microphone électrique invisible. Prix : 25 fr. la paire.

Envoi contre mandat poste à M. J. PINGUET, ingénieur-électricien, breveté (Vichy-Allier).

RADES-PLAGES

Plage délicieuse. La plus rapprochée de Tunis. — Café-Restaurant. — Bains.

Prix Modérés

Un tramway correspond à tous les trains. — Tunis-Rades-Plage, aller et retour, tramway compris, 0 fr. 80.

Les dimanches, grand bal de famille sur la terrasse du Casino.

Maladies des Yeux

La consultation privée du Docteur Cuénod a lieu maintenant, dans le *nouveau cabinet de consultations particulières* de sa clinique (1, rue Zarkoun), les lundi, mercredi et vendredi, de 3 h. 1/2 à 5 h. de l'après-midi.

CABANON à vendre à Saint-Germain, 3 pièces, cuisine vérandah, avec 1000 mètres de terrain complanté d'arbres fruitiers vigne.

S'adresser au bureau du Journal.

AGENCE ROMY

4, rue d'Alger — TUNIS

TRANSIT & COMMISSION

Embarquement et Débarquement

TRANSPORTS & DÉMÉNAGEMENTS

Avances sur marchandises

OMEGA

Montre de précision

Or, Argent, Acier, Nickel

Paris 1889

Hors concours. Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

Grand Prix

Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie " Boulenger ".

D. LADISLAS, horloger-bijoutier

TUNIS. — 14, Avenue de France. — TUNIS

Monts-de-Piété Tunisiens

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12 rue de Hollande

MANUFACTURE D'AVIRONS

Louis Durbec

Joseph DURBEC

Successeur

Rue des Martégales, 37 (quartier St-Jean)

MARSEILLE

Manches pour gaffes. — Foines. — Harpons et Pelles. — Pelles pour boulangers. — Barres de toutes dimensions. — Barres de cabestans Amspects. — Mâts de Pavillons. — Spatules. — Ecouvillons. — Escopes à main. — Escopes à manche.

A LOUER

présentement, ensemble ou séparément, les locaux précédemment occupés par la Compagnie Algérienne.

S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

Marseille. — Imprimerie spéciale de la *Petite Tunisie*, 1,3,5, Rue Chevalier-Roze

Journal composé sur machines linotypes de la maison W. Berhens. Paris.

MAISON PAONESSA, ARTIFICIER

22, Avenue de la Marine. — TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

Entreprise générale de fêtes publiques et privées

Vente et location d'illuminations et de décorations

Drapeaux et tentures de toutes nationalités

Ballons, Lanternes Vénitiennes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.

Prix défiant toute concurrence

ENTREPOT GENERAL de Matériaux de Construction

G. Guerriera et Saucaz

Porland, du Villard et du Sappay de Grenoble.

Bureaux et Entrepôts : 24, rue de Portugal.

MAISON DES ÉROUX

FONDÉE EN 18

El-Afrane (banlieue de Tunis), *carri du Djebel-Carrouba*

FOURS A FEU CONTINU

Chaux hydraulique, Chaux en pierre

PLATRE

« Pierre à bâtir et pierre taille »

Briqueterie de premier ordre

Briques plates et creuses, Pavés et dalles

Pour les commandes s'adresser : **12, Avenue de Carthage**, et à son usine, à El Afrane, banlieue de Tunis.

TERRAIN

Appartenant à M. DJILANI MARCHAND

situé à Saint-Germain-les-Bains entre la Gare et le terrain de M. PIAUJARD

A Vendre

avec facilité de paiement. Situation splendide pour villégiature

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Amédée Querci, 6, rue de Suède. — TUNIS.

GRAND CAFÉ BELLEVUE

M. C. FERRANDIER, de Marseille, propriétaire

Avenue de la Marine, 57, — TUNIS

Établissement de Premier Ordre éclairé à l'Electricité

Consommations de premier Choix ; Liqueurs de Marque

Salon réservé pour Réunions

BILLARD

PARFUMS RÉGENCE

Spécialité d'eau de fleurs d'oranger

Muraour et Longuesserre, Parfumeurs-Distillateurs

A. NABEUL (Tunisie)

Demandez dans tous les grands magasins **LE BOUQUET DES BEYS**

Pour la toilette et le mouchoir

Exigez de vos Fournisseurs en faisant vos achats les

TIMBRES GRATUITS DE COMMERCE

vous Donnant droit à de MAGNIFIQUES PRIMES

ENTRÉE LIBRE
16, Rue d'Espagne
ANCIENNEMENT 5, RUE D'ITALIE, TUNIS

Société Tunisienne d'Approvisionnement

22, Rue d'Italie. -- TUNIS

Prix Fixes marqués en Chiffres connus.

Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 50 fr. sur tout le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'Administrations.

Nota. — Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPECES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

Maison Modèle

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis

Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

POUR HOMMES ET ENFANTS

Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES

Coupeurs des Premières Maisons de Paris

Chemiserie - Bonneterie

DEPOT DES USINES **TORRILHON et Cie** DÉPOT DES USINES

de CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag arrosage.
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.
Le Touriste pour bicyclette (breveté s. g. d. g. increvable, remplaçant avantageueement le pneumatique,

S'adresser **MAISON MODÈLE**, 72, avenue de la Marine. — TUNIS

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION

Siège social, 7, rue de la République, Marseille

Agence de Tunis

Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte

Transport des passagers et des marchandises

Le vapeur français *Ville-de-Nemours*, cap. Tulli, partira de Marseille tous les samedis pour Tunis direct, et repartira pour Marseille direct tous les mardis à midi.

Prix des passagers : 1re classe, 50 fr. ; 3me 25 fr. ; pont, 11 fr.

Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux.

Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Salikia, Tunis.

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE — Très peu gazeuse | *SOURCE PASTEUR* — Gazeuse

Dépôts à Tunis :

Chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Aïn-Garci, 25, avenue de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source *Régence* ou la source *Pasteur* que l'on désire.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT de 1er ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits

Médaille Or et Argent

AGENCE DANA

9, Rue Es-Sadkiia, 9. — TUNIS

Camionnage

aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels et vice-versa

par colis ordinaire 0,50
par petits colis 0,25

Expéditions par grande et petite Vitesse

Embarquements-Débarquements
Opérations de Douane

Compagnie de Navigation Mixte

Cie TOUACHE. — Paquebots-poste Français. — Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, La Tripolitaine et le Maroc.
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVEE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.
— DE PALERME, tous les jeudis à 7 h. du matin.
— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Medhia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9 h. 30, soir.
— A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.

DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis à 2 h. soir.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à midi.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.
— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. soir.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis à midi.
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Médhia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 7 h. du soir.
— DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les samedis, à 8 h. du soir.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. *L'Agent principal*, J.-B. PÉDELUPÉ.

Grand Bar de l'Univers

Avenue de la Marine

Licari, propriétaire ;
Stéphanini, gérant.

Etablissement complètement remis à neuf.

CONSOMMATIONS de 1er CHOIX
LIQUEURS DE MARQUE

Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence,
Entrée : 1, Rue de Rome

Demandez dans les Établissements
l'Absinthe BERGER
la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

VIN, EAU-DE-VIE

DU
DOMAINE DE POTINVILLE

F. BERNET

23, rue d'Italie, 23. — TUNIS

Liqueurs de Marque.
Livraison à Domicile

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. — 42, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8. — TUNIS

MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois, pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc. Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de Premier Ordre

Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals. Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la **Grande Glutinerie SAINT-LOUIS** de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

Succursale à SOUSSE. (Angle des rues du Marché et Villedon). **Succursale à SOUSSE**

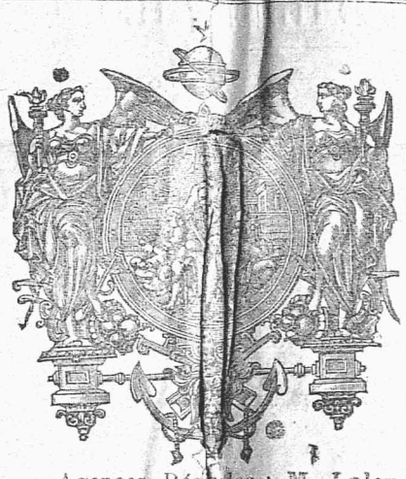

LE MONDE

Cie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(Sous le Contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de sur vie. — Nues-propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie **LE MONDE** sont acceptées par le **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**. — S'adresser pour tous renseignements, à **M. G. ATTIA**, agent général et inspecteur de la Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5, (par l'Avenue de Paris.

Agences Régionales : **M. Lalou HAGGOUN**, à Bizerte ; **CHEZ** et **DANIOS** à Sousse ; **Cèsar BONAVITA** à Sfax ; **Leon HANOUN** à Souk-el-Arba ; **F. SIUSI** à Nabeul ; **Is. SAADA** à Gabès.

F. Cangialosi

Entrepreneur de Travaux d'Asphalte

RUE DE GRÈCE (TUNIS)

TRAVAUX

pour Terrasses, Trottoirs, Chaussées, Écuries et remises

Système Breveté s. g. d. g.

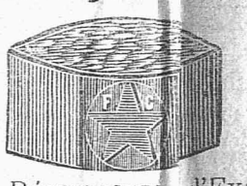

Récompense l'Exposition Universelle de Paris 1900

SUPPRESSION DES POMPES

et des Puits ouverts

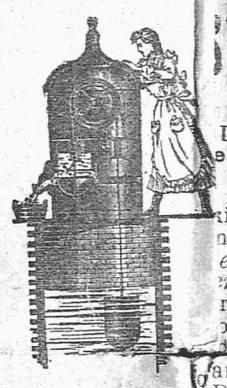

Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de **eau saine**, de les remplacer par le

Dessus de Puits de sécurité

i sert à tirer l'eau à **toutes profondeurs** et npêche tous les accidents. *Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionment.* Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant **sans frais** et sans parations sur tous les puits, communal, mitoyen, dinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel amètre.

Prix : **150** fr. ; paiement après satisfaction.

Envoi franco atalogue. S'adresser à MM. **L. JONET et Cie.** à Raismes (Nord

Fournisseurs Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer d à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnie si que d'un grand nombre de Communes.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

fonçant à 100 mètres de profondeur

Une fillette de ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs

VIENDE PARIS, EXPOSITION 1900

embre du Jury, Hors Concours

On demande DES REPRÉSENTANTS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme capital de 1500 millions de fr. entièrement versés

Agences Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS

Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPOTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2 0/0 — jusqu'à mois 2 0/0 — de 18 mois à 2 ans 2 1/2 0/0 — au delà ans 3 0/0

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titre de propriété, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque vol et d'incendie.

Location de compartiments à partir de **CINQ** *Francs par mois*

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia

Agences à Sousse et Bizerte

Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises. — Télégraphiques. — Titres. — Paiements des Coupons. — Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. — Location de Coffres forts. — Change de monnaies étrangères. — Dépôts de fonds à échéance fixe, 1 an, 3 0/0 ; à 3 ans, 3 1/2 0/0 — 4 ans, 4 0/0.

Dépôts à Vue : 2 0/0.

Outillage Agricole et Industriel

BENEDITE ET DIDI

2 rue Es-Sadikia (près la gare Française)

CHARRUES TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS
DECAMEUSES, HERSES, ROULEAUX
et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturales de la Tunisie

Demandez le Catalogue Automne 1902

Domaine de Potinville

E. POTIN, propriétaire

CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments

VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, Rue de Russie, 22. — TUNIS

Immeubles de rentes. -- Construction industrielle et rurale. -- Arrosage. -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Broderies et Dessins

11, rue Chaker, 11

Ancienne Maison AYMARD et THOMAS

Société des Ateliers de Constructions Métalliques

J. BERTRAND et Cie

TUNIS. — Avenue de Carthage. — TUNIS

Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installation d'usine
Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
Captage, Elévation et distribution d'eau
Appareils de sondage
Installations électriques : éclairage et transport de force
Fers, Fontes et Métaux

Fournitures pour Usines et Exploitations Agricoles

Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

A LA VILLE DE SFAX

11 bis, rue d'Allemagne. — TUNIS

Huile d'Olive pure extra supérieure

LIMBERI NICULI

de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX

Marque A A et C.

Huile d'olive ex. se	fr.	1 40	d°	fine	1 00
d° supere		1 20	d°	demi-fine	1 00
			d°	ordinaire	0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges

Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin

Expédition de colis-postaux pour la France et l'Etranger

GRANDE BOULANGERIE-CONFISERIE-PATISSERIE A LA LUNE

MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS, CROISSANTS, BRIOCHES

Spécialité de pièces montées, croquettes-nougats. — Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes, etc. Confiserie fine

TUNIS — 20, Rue d'Italie, 20 — TUNIS

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL A TUNIS

— Opérations de la Société —

Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Payement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et au terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédits sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS. — EMISSIONS.

Aux Armes de Saint-Etienne

23, Rue Al-Djazira — TUNIS

Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir — Articles de chasse — Bicyclettes des premières fabriques françaises

APPAREILS DE PESAGE DE TOUS SYSTÈMES

Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances

DÉPOT DE POUDRES DE MINES ET DE CHASSE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL 25.000 000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

Succursale de Tunis, Avenue de France

Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Etranger, l'Algérie et la Tunisie.
Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.
Ordres de Bourse. — Encaissement de tous coupons.
Dépôts à Vue et à échéance fixe.
Bons de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 3 à 4 0/0.
Munis de coupons semestriels (net des impôts actuels.)
Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothécaires
Location de Coffres-forts et de compartiments au mois, au trimestre à l'année.

L'AERMOTOR

Acier Galvanisé, à Réglage Automatique

Agent Général : **P. LECLERC**
11, Rue Es Sadikia. — TUNIS

Société Française

DES CHAUX ET CIMENTS

Du Bou-Kournine (Hammam-Lif

A. Bellino et Cie

VENTE AU DÉTAIL

TUNIS — 14, rue de Grèce — TUNIS

Bois de Chauffage

Charbon de Bois, Houille et Briquettes

A. MILITTE

Magasins : Rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon. — TUNIS

AU PETIT GAMBRINUS

BIZERTE

Grande Bière Maxéville

M. CLÉMENT, Propriétaire

angle rues Russie et Gilbraltar

Glaces et Sorbets

Le gérant : E. LACROIX.

PELLET & AZERM

3, Place de la Résidence, 3

TUNIS

QUINCAILLERIE. Article de Ménage, Chauffage et d'Eclairage. Outillage d'Agriculture, fers, métaux.